



Evreux,
Le 11 juillet 2025.

Objet : Informations sur les brassages U15 et U18 pour la saison 2025 / 2026

Chers clubs,

Suite au sondage réalisé auprès de l'ensemble des clubs du département, le District de l'Eure de Football a constitué un groupe de travail regroupant des éducateurs, des arbitres, des membres du pôle sportif en charge des compétitions, des responsables administratifs et des membres de la commission en charge des règlements, afin de réfléchir à l'organisation des brassages pour les catégories U15 et U18. Voici les principales décisions et recommandations issues de ce travail :

1. Temps de jeu : Chaque rencontre en U15 et U18 durera **40 minutes**. En cas d'absence d'une équipe, les équipes présentes pourront jouer un match classique, mais seul le score à l'issue des 40 premières minutes sera retenu pour la feuille de match.
2. Réglementation : Il est rappelé qu'il n'est pas autorisé d'avoir deux équipes d'un même club dans la même division à l'issue des brassages (phase 1).
3. Contrôle des Licences : Il est rappelé que le contrôle des licences est obligatoire avant chaque match.
4. Harmonisation : Les règlements concernant les catégories U13 à U18 ont été harmonisés par le district pour garantir une cohérence dans l'organisation.
5. Organisation des vestiaires : Si le club recevant dispose de seulement deux vestiaires, l'un sera réservé à l'équipe la plus éloignée géographiquement, tandis que les deux autres équipes partageront le vestiaire restant.
6. Début des rencontres : Nous souhaitons avancer légèrement l'heure des rencontres pour faciliter l'organisation et l'heure de retour.
7. Organisation des rencontres : L'équipe recevant le plateau disputera impérativement les rencontres 1 et 3, tandis que l'équipe la plus éloignée jouera les rencontres 1 et 2.
8. Déplacements : La programmation des déplacements dépend en partie des classements de la saison N-1, qui déterminent les chapeaux pour le tirage au sort des trois journées de brassage.
9. Arbitrage : Les trois rencontres seront arbitrées par au minimum un officiel présent sur le terrain. La réduction du temps de jeu en U18 facilitera cette organisation.
10. La feuille de match devra bien indiquer de quel match il s'agit, il faudra cocher une case prévue à cet effet.
11. Partie administrative : Chaque rencontre devra faire l'objet d'une feuille de match papier (soit 2 feuilles de match par club pour les plateaux à 3 équipes). Le club recevant les rencontres sera responsable de la transmission au district en les scannant et en les mettant en pièces jointes et non agrémentés dans le mail. Il devra les envoyer au district avant le **lundi à 12h00** (délai de rigueur) à district@eure.fff.fr

DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL
Reconnue d'utilité publique par décret du 4 décembre 1922

Nous vous invitons à engager vos équipes dans cette phase de brassage dès que possible afin d'assurer une organisation fluide et efficace.

Nous comptons sur votre implication et votre collaboration pour faire de cette saison une réussite.
Cordialement,

Le District de l'Eure de Football

DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

Reconnue d'utilité publique par décret du 4 décembre 1922

327, rue du Luxembourg - Parc d'activités du bois des communes - Nétreville – 27000 EVREUX
Site internet : <https://eure.fff.fr> • E-mail : district@eure.fff.fr • Tél. +33 (0)2 32 28 84 63